



« Nous avons lancé la SCPI Interpierre Europe Centrale afin de continuer à innover. Aller chercher le meilleur de l'immobilier tertiaire européen est profondément inscrit dans notre ADN. Les économies solides d'Europe Centrale, le dynamisme des grandes villes et la qualité de l'immobilier répondent à nos critères d'exigences les plus stricts et offrent des perspectives de rendement attractives pour nos associés. Interpierre Europe Centrale est une nouvelle démonstration de notre savoir-faire : pouvoir proposer une SCPI performante et sectorielle. »

Anne **SCHWARTZ** Directrice Générale

PAREF GESTION

EN DATE DU 31/12/2021



1,8 MDS €
d'actifs sous gestion



6 SCPI
à capital variable gérées



1900
baux



1991
Création de
PAREF Gestion



+21 000
associés



Présence
Européenne

Pourquoi choisir PAREF Gestion ?

- Faites le choix de 30 années d'expertise multi classe d'actifs avec l'appui d'un groupe structuré.
- Construisons ensemble le placement immobilier et la diversification qui vous correspond.
- Des solutions qualitatives et performantes qui permettent de répondre à vos ambitions patrimoniales.

L'ESSENTIEL

EN DATE DU 31/12/2021

21,2 M€

Capitalisation

250 €

Prix de souscription

10 parts

Minimum de souscription

225 €

Prix de retrait

Typologie : SCPI de rendement à capital variable

Thématique : Bureaux et locaux d'activités

Zone d'investissement : Principalement en Pologne (Varsovie - Cracovie - Wrocław) avec une recherche de diversification en Hongrie et République Tchèque.

Nombre d'associés : 484

Délai de jouissance : 1^{er} jour du 5^{ème} mois

Frais de souscription : 10% HT (la TVA est supportée et reversée par la société de gestion)

Periodicité des distributions potentielles de revenus : trimestrielle

Possibilité de démembrement : Oui

Agrément : Visa AMF SCPI N°20-10 en date du 2 juin 2020

Profil de risque

1 2 3 4 5 6 7

L'indicateur de risque retient une hypothèse de conservation de 10 années. La liquidité du produit n'est pas garantie et son prix peut fluctuer. Il convient de vous rapprocher de votre Conseil en gestion de Patrimoine afin d'analyser les risques liés à cette opération.

Investisseurs concernés

Cette SCPI s'adresse aux clients non professionnels, professionnels ou contreparties éligibles souhaitant investir indirectement une partie de leurs liquidités (fonds propres, trésorerie, épargne...) dans l'immobilier locatif pour répondre à des objectifs patrimoniaux sur le long terme. Il est recommandé aux investisseurs de conserver leurs parts pendant une période d'au moins 10 ans. Ce produit ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

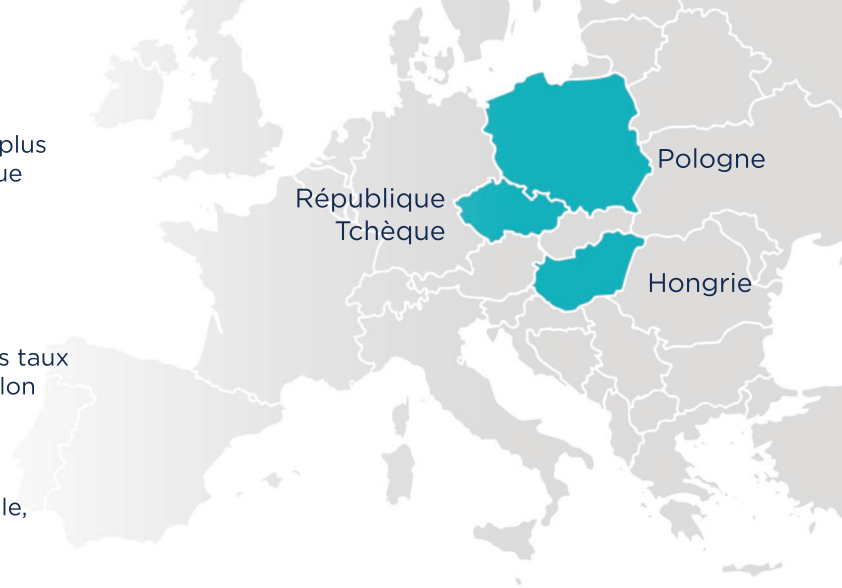
Pourquoi l'Europe Centrale ?

■ Un moteur de la croissance européenne avec les PIB les plus importants d'Europe (4,1 % en Pologne, 2,6 % en République Tchèque et 4,9 % en Hongrie vs 1,3% en France en 2019).

■ 5 villes particulièrement attractives : Varsovie, Cracovie, Wrocław, Budapest, Prague cibles de nos investissements.

■ Une croissance fondée sur des économies saines avec les taux de chômage parmi les plus faibles d'Europe (de 2 à 4 % selon les pays analysés en 2020) et une inflation maîtrisée.

■ Un marché immobilier dynamisé par l'implantation de nombreuses entreprises internationales comme IBM, Google, Coca-Cola, Samsung, Emirates, HP...



Interpierre Europe Centrale : capter une économie soutenue

« En investissant en Europe Centrale, nous souhaitons profiter du dynamisme économique de la Pologne, la République Tchèque et la Hongrie et plus précisément de 5 villes : Varsovie, Cracovie, Wrocław, Prague et Budapest. Ces villes disposent d'une population très qualifiée et moins chère que celle des pays d'Europe de l'ouest qui attire les entreprises étrangères. De plus, de par leur situation géographique centrale, ce sont d'excellentes localisations pour toute entreprise à dimension européenne, lesquelles s'implantent et investissent dans le pays, créent des emplois et contribuent au développement économique en soutenant la demande intérieure et la consommation des ménages.

Avec la SCPI Interpierre Europe Centrale, nous souhaitons accompagner ces entreprises et ce dynamisme économique. Nous estimons que le marché immobilier, dont le volume d'investissement a quasiment doublé en 5 ans, est encore en pleine effervescence et offre de nombreuses opportunités, tant en bureaux que locaux d'activités.

Notre objectif est ainsi de sélectionner des actifs présentant des rendements supérieurs à 6% afin d'assurer une distribution des plus soutenues et au moins 50 % d'entre eux seront localisés en Pologne afin de profiter des règles fiscales locales plus avantageuses. »

Rémi Juzanx
Fund Manager



Frais et commissions

Frais supportés directement par l'investisseur :

Frais de souscription : 10% HT du prix de souscription (prime d'émission incluse)

Frais supportés directement par la SCPI :

Commission de gestion annuelle : 10 % HT des produits locatifs hors taxes encaissés et des produits financiers nets.

Commission de cession d'immeuble : 0,5 % HT des prix de vente et 3 % HT de la différence entre les prix de vente et les valeurs comptables après impôts, si positifs.

Avantages pour l'investisseur

La SCPI répond aux besoins d'investisseurs en quête de diversification européenne, qui souhaitent accéder à un marché dynamique et performant.

A partir de 2500 euros (10 parts), l'investisseur accède à un produit d'épargne complexe, ayant vocation à servir un revenu trimestriel potentiel.

S'agissant de revenus étrangers, la fiscalité est particulièrement avantageuse. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller en gestion de patrimoine (CGP) pour de plus amples informations.

Risques pour l'investisseur

Tout investissement en parts de SCPI comporte des risques notamment de perte en capital, de liquidité, de marché immobilier et lié à l'endettement de la SCPI. La rentabilité n'est pas garantie. Par ailleurs, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les dividendes potentiels seront distribués en fonction des acquisitions opérées au fur et à mesure dans le cadre de la constitution du patrimoine de la SCPI. La durée de placement recommandée est de 10 ans minimum. L'ensemble des risques et des frais est décrit dans le Document d'Informations Clés et la Note d'Information de la SCPI dont tout investisseur doit prendre connaissance préalablement à son investissement.

Contactez-nous

Les documents d'informations réglementaires de la SCPI Interpierre Europe Centrale sont disponibles gratuitement :
Sur notre site internet : www.paref-gestion.com - Par mail à l'adresse suivante : contact@paref.com
Par téléphone au : 01 86 90 41 10 - Au siège social : 153 Boulevard Haussmann 75008 Paris